



## BIOCHAR

Amendement carboné inoculé pour la santé du sol.

### Utilisable en Agriculture Biologique.

- Structure et régénère l'humus par l'apport de carbone pur.
- Améliore la diffusion et la disponibilité des éléments nutritifs dans le sol.
- Crée un habitat durable pour les micro-organismes.
- Améliore la vie biologique du sol (mycorhization plus rapide).
- Rend les plantes plus résistantes aux maladies et parasites.
- Est riche en minéraux et oligo-éléments.
- Accélère le compostage et réduit les mauvaises odeurs pour les toilettes sèches et le lisier.
- Permet la fabrication de Terra Prêta.
- Améliore la rétention d'eau dans le sol (minimum environ 50 %).
- Augmente la surface d'échange du sol (environ 500 m<sup>2</sup>/g).
- Possède une grande durabilité dans le temps (plusieurs centaines d'années).

### Mode d'emploi :

- ✎ Le biochar peut être utilisé pour enrichir un compost de jardin à raison de 10 à 30 % du volume total.
  - Dosage pour sol de jardin : 80g/m<sup>2</sup>
  - Dosage pour l'agriculture : 200 g/m<sup>2</sup>
- ✎ Il est recommandé de le mélanger avec de la poudre de basalte, du lombricompost ou du bokashi pour augmenter son potentiel agronomique.

### Composition :

Bois de feuillus (hêtre, chêne) pyrolysé et inoculé avec des micro-organismes sélectionnés.

### Précautions d'emploi :

- Respecter le mode d'emploi et les doses prescrites.

### Stockage :

Conserver dans un endroit loin d'une source de chaleur et de lumière.

### Conditionnement :

Sac de 3 kg, 15 kg, big bag de 700 kg.

Norme : Règlement (CE) N°834/2017